

**AFFICHAGE
OBLIGATOIRE**



CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE BIBLIOTHECAIRE ADJOINT SPECIALISE

SESSION 2012

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Le **concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau III, dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation, de l'information scientifique et technique, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées au chapitre III du décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Cette condition s'apprécie à la date de la première épreuve écrite.

Les candidats au concours externe qui ne justifient pas de l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1^o de l'article 4 du décret du 9 janvier 1992 susvisé peuvent déposer une demande d'équivalence de diplôme dans les conditions fixées par le chapitre III du décret du 13 février 2007 susvisé.

Le dossier de demande d'équivalence de diplôme doit être téléchargé sur le site du ministère à compter du jeudi 15 septembre 2011 à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib..>

Le dossier de demande d'équivalence de diplôme dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple en cinq exemplaires au service académique chargé des inscriptions, au plus tard le jeudi 10 novembre 2011, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Si ce dossier de demande d'équivalence de diplôme est transmis après cette date (le cachet de la poste faisant foi), la demande du candidat est irrecevable.

Le **concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours, soit au 1^{er} janvier 2012, de quatre années de services publics, dont deux années au moins dans l'un des services techniques ou bibliothèques relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales.

Les candidats doivent être en position d'activité, de détachement ou de congé parental à la date de la première épreuve écrite d'admissibilité.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Les inscriptions s'effectuent

par INTERNET : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

QUAND S'INSCRIRE ?

CALENDRIER:

- Ouverture des inscriptions.....**Jeudi 15 septembre 2011 à partir de 12h00**
- Fermeture des services d'inscription**Jeudi 27 octobre 2011 à 17h00 (heure de Paris)**

OÙ VOUS INSCRIRE ?

- Chez vous sur votre matériel personnel.
- Dans les cinq Inspections Académiques de l'Académie de Bordeaux.
- Au secrétariat de votre établissement scolaire.
- Au Rectorat de Bordeaux.

DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE : ... Le mercredi 1^{ER} et le jeudi 2 février 2012

DATE DES EPREUVES D'ADMISSION : du 16 au 19 avril 2012

Toute documentation relative au concours (nature et programme des épreuves, annales) peut être obtenue au Centre Régional de Documentation Pédagogique :

C.R.D.P. - 75 cours Alsace Lorraine - 33000 Bordeaux - Téléphone 05.56.01.56.70.

Site : <http://crdp.ac-bordeaux.fr> (rubrique « documentation administrative »)